



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Caroline BEHARD et Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Absents excusés : Marie-Madeleine GAILLARD (à compter de 19h56 : procuration à Xavier MULLER), Mauricette SEUTIN (procuration à Christophe GENTIL), Michel FAURE (à compter de 19h56 : procuration à André DUVAL), Pierre MAILLARD (procuration à Christine BIZOT) et Aurélia FREAUX (procuration à Alain CHAPLOT).

Absent : Patrice JORAND.

L'ordre du jour est le suivant :

Intervention de la Brigade de Gendarmerie de l'Isle sur Serein :
« Participation Citoyenne »

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance
- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2018,
- 3) PPRI Vallée du Serein,
- 4) Recrutement Gestionnaire Camping,
- 5) Engagement travaux terrain de tennis,
- 6) Informations Travaux Voirie,
- 7) Travaux église : rénovation du retable et du tableau,
- 8) Assurances Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- 9) Vente anciennes tables d'écoles et pompe piscine église,
- 10) Régies bibliothèque et marché,
- 11) Reliures Etat Civil,
- 12) Questions diverses.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de ne pas respecter chronologiquement l'ordre du jour tel que stipulé dans la convocation qu'ils ont reçue, Marie-Madeleine GAILLARD et Michel FAURE devant s'absenter à partir de 20h.

De plus, il demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant soit, la rénovation du Lavoir Dargeot.

Intervention de la Brigade de Gendarmerie de l'Isle sur Serein : Monsieur Le Lieutenant Vasseur donne des explications sur la participation citoyenne de la population.

La Brigade de Gendarmerie de l'Isle sur Serein quitte la salle du Conseil Municipal.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018 :

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Christine BIZOT a été désignée secrétaire de séance.

III - PPRI VALLEE DU SEREIN :

Le Maire indique que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Serein a été prescrit par arrêté préfectoral le 16 août 2016. Il comprend une cartographie des aléas, des enjeux, du zonage et un règlement (identique pour toutes les communes de la Vallée) listant les constructions et occupations du sol autorisées en zone inondable et les prescriptions associées le cas échéant.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émettent un avis favorable quant à ces données.

IV - RECRUTEMENT GESTIONNAIRE CAMPING :

Après étude de divers CV, le choix s'est porté sur Mme Martine CHALEAT. Pour ce, il faut créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et nommer Mme Martine CHALEAT Régisseur Principal du Camping Municipal du Parc du Château. Marie-Madeleine GAILLARD reste mandataire. En parallèle, un arrêté doit être pris afin d'attribuer au régisseur une indemnité de 150 €/an soit 75 € du 01.04.2018 au 30.09.2018. Cette somme lui sera versée sur sa paye de septembre. De plus, Mme Martine CHALEAT bénéficiera de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP.

V - ENGAGEMENT TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet du transfert du terrain de tennis. Il indique également qu'il y aura besoin de déclasser ultérieurement l'actuel terrain de tennis dit « public » afin qu'il devienne « terrain dit privé ».

Après échanges, ces derniers autorisent le Maire à faire démarrer les travaux du futur terrain de tennis, à entreprendre les démarches auprès de Me Lucie BOURSIER, Notaire à l'Isle sur Serein pour la vente de l'actuel terrain de tennis (valeur à neuf) à la société PGF Partner et à signer tous les documents nécessaires s'y référant.

VI - INFORMATIONS TRAVAUX VOIRIE :

Le Maire informe qu'en vue du vote du budget 2018, il y a lieu de faire un point sur les travaux à investir sur la Commune.

Les travaux suivants sont proposés : mise en conformité accessibilité Foyer Socio-Educatif, rénovation mur du Château, sanitaires et mise aux normes camping, restauration du retable et du tableau de l'Eglise, accessibilité Eglise, voirie dont places de parking *, création d'un accueil-secrétariat à la Maison Médicale, matériels divers, participation à l'enfouissement des réseaux électriques notamment à la Cordelle et près du FAH, participation aux travaux de voirie concernant la traversée de l'Isle sur Serein réalisés via le Conseil Départemental, ...

*Christophe Gentil demande à ce que des parkings arrêt minute soient mis en place près du Garage de Serge Cervo en plus de celles qui pourraient être installées Place Castelnau et d'aménager des trottoirs en même temps que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

VII - TRAVAUX EGLISE :

Le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50% dans le cadre de la rénovation du retable de l'Eglise Saint Martin et de son tableau qui est estimée pour un montant total de 23 308,50 € TTC :

↓ DEPENSES :

Devis - L'Art Vivant (Marie Accart) :	9 000 € HT
Devis - LP3 Conservation :	10 423.75 € HT
TOTAL HT :	19 423.75 €
TVA 20 % :	3 884.75 €
<u>TOTAL TTC :</u>	<u>23 308.50 € TTC</u>

↓ RECETTES :

Subvention de la DRAC :	11 654.25 € TTC
Fonds propres :	11 654.25 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après délibération donnent leur accord pour effectuer ces travaux, chargent le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

En parallèle, Marie-Madeleine Gaillard propose de solliciter également la Caisse Régionale du Crédit Agricole Bourgogne-Franche Comté pour une éventuelle subvention. Néanmoins, le CRCA ne verse qu'aux associations. A ce titre, elle propose d'organiser une réunion publique avec la Paroisse afin de créer une association liée au patrimoine de l'Isle sur Serein, de trouver un ou plusieurs mécènes en vue de la rénovation des monuments de la commune. Enfin, elle précise que la Fondation du Patrimoine ne donne des aides qu'aux associations.

VIII - ASSURANCES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

Le Maire propose que la Commune prenne en charge le montant des cotisations UDSPY des pompiers volontaires de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de l'Isle sur Serein à hauteur de 990,18 euros pour 2018 et de participer à l'animation que l'Amicale organise le 14 juillet 2018 à hauteur du montant de l'animation du DJ.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de prendre en charge le montant des cotisations UDSPY des pompiers volontaires de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de l'Isle sur Serein à hauteur de 990,18 euros pour 2018, de participer à l'animation que l'Amicale organise le 14 juillet 2018 à hauteur du montant de l'animation du DJ et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

IX - VENTE DES ANCIENNES TABLES DE L'ECOLE ET DE LA POMPE DE LA PISCINE DE L'EGLISE:

Le Maire informe qu'il serait opportun de vendre les anciennes tables d'école et la pompe de la piscine de l'Eglise.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de vendre les anciennes tables d'école et la pompe de la piscine de l'Eglise et autorisent le Maire à signer les documents s'y référant.

X - REGIES BIBLIOTHEQUE ET MARCHE :

Le Maire informe les élus qu'il serait opportun d'arrêter les régies bibliothèque et marché (droits de place - stands place de la fontaine) compte-tenu du peu de recettes enregistrées.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de dissoudre la régie bibliothèque et la régie marché (droits de place - stands place de la fontaine).

XI - LAVOIR DARGEOT :

Le Maire indique que le lavoir de la fontaine Dargeot fait partie du patrimoine de la Commune de l'Isle sur Serein et qu'à ce titre, il participe à la qualité paysagère en dehors du centre bourg. Il a été construit en 1794 et est alimenté par la source Dargeot.

Cet édifice est situé sur le passage du chemin de petite randonnée « Circuit de la Cordelle » qui est inscrit au PDIPR et, de ce fait, est très visité.

Ce bâtiment possède une charpente remarquable qui, autrefois, soutenait une toiture en laves, une margelle inclinée, un vaste bassin entouré d'une margelle inclinée pour le lavage du linge et une cheminée.

Cette ancienne construction a besoin d'être restaurée. Pour les travaux de maçonnerie, il est prévu d'effectuer le sablage des murs intérieurs et des fermes et, la préparation et l'enduit à la chaux façon pierre vue des murs extérieurs. Il est également envisagé de le fermer par deux grilles en fer. Enfin, un système d'éclairage pourrait être mis en place afin de mettre en valeur la charpente du bassin et de la façade. L'estimation de ces travaux est de 11 998.14 € HT soit 14 397.77 € TTC pour la maçonnerie, de 1 608 € pour les portes et de 6 800 € HT soit 8 160 € TTC pour les travaux d'électricité.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour ces travaux et chargent le Maire de demander une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat.

XI - RELIURES ETAT CIVIL :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les registres d'Etat Civil doivent être reliés tous les 10 ans. Pour ce, un devis a été demandé à La Reliure du Limousin pour un montant TTC de 150.29 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour le devis de la Reliure du Limousin d'un montant de 150.29 € TTC pour relier les actes d'état civil de 2003 à 2012 et chargent le Maire de signer les documents s'y référant.

XII - QUESTIONS DIVERSES:

Projet de démolition de la Maison sise Place Castelnau :

Le Maire propose de faire démolir la Maison sise Place Castelnau (ex-dentiste) afin d'y installer un parking. Un devis sera demandé auprès d'un prestataire en vue d'envisager éventuellement cette démolition.

Christophe Gentil suggère de l'aménager afin de créer une salle pour les « jeunes ».

Mariage BARRENHO / WAETERAERE : Compte-tenu du handicap de M. Waeteraere, une demande a été envoyée au Procureur de la République d'Auxerre afin de pouvoir célébrer ce mariage au Foyer Socio-Educatif de la Commune. Dans ce contexte, il faudra alors déplacer la Marianne et les registres d'Etat Civil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

